

RCS : ST ETIENNE

Code greffe : 4202

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de ST ETIENNE atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2001 B 00671

Numéro SIREN : 969 200 039

Nom ou dénomination : BOIDIS

Ce dépôt a été enregistré le 03/08/2020 sous le numéro de dépôt B2020/007055

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE
DE SAINT-ETIENNE

Date : 03/08/2020

DEPOT DES COMPTES ANNUELS

n° de dépôt : **B2020/007055**
n° de gestion : **2001B00671**
n° SIREN : **969 200 039 RCS Saint-Etienne**

Le greffier du Tribunal de Commerce de Saint-Etienne certifie avoir procédé le 03/08/2020
à un dépôt annexé au dossier du registre du commerce et des sociétés de :

BOIDIS
1 Cours Antoine Guichard 42000 SAINT-ETIENNE

date de clôture : 31/12/2019

Ce dépôt comprend les documents comptables prévus par la législation en vigueur.

Concernant les événements RCS suivants :
Dépôt des comptes annuels





Boidis

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

ERNST & YOUNG et Autres



Boidis

Exercice clos le 31 décembre 2019

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

A l'Assemblée Générale de la société Boidis,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Boidis relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le conseil d'administration le 14 avril 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

■ Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

■ Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur le point exposé dans la note 2 « Règles et méthodes comptables » de l'annexe concernant l'application du principe de continuité d'exploitation, assuré par le soutien financier apporté par le groupe Casino Guichard-Perrachon à votre société.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition et dépréciées sur la base de leur valeur actuelle selon les modalités décrites dans la note 10 « Immobilisations financières » de l'annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

■ Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêté des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

■ Informations relatives au gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L. 225-37-4 du Code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- ▶ il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- ▶ il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- ▶ il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;



- ▶ il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- ▶ il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris-La Défense, le 13 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes
ERNST & YOUNG et Autres

Alexis Hurtrel

Bilan actif

<i>En €</i>		Exercice N		Exercice N-1
		Brut	Amort.	Net
Capital souscrit non appelé				
Immobilisations incorporelles	Note 9	38 112		38 112
Immobilisations corporelles	Note 9	402 221	393 529	8 692
Immobilisations financières	Note 10	610	610	
Actif immobilisé		440 943	394 139	46 804
Stocks				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances clients	Note 11	76 813	4 477	72 336
Autres créances	Note 11	196 011		196 011
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Charges constatées d'avance				
Actif circulant		272 824	4 477	268 347
Frais d'émission d'emprunt à étaler				
Prime de remboursement des obligations				
Ecarts de conversion actif				
Total actif		713 767	398 616	315 151

Bilan passif

<i>En €</i>		Exercice N	Exercice N-1
		Net	Net
Capitaux propres			
	Note 12	-289 033	-141 780
Autres fonds propres			
Provisions			
	Note 13	126 815	1 782
Dettes financières	Note 14	8 475	8 290
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs	Note 14	69 126	70 285
Dettes fiscales et sociales	Note 14	8 336	9 644
Dettes sur immobilisations			
Autres dettes	Note 14	391 431	436 280
Produits constatés d'avance			
Dettes		477 369	524 498
Ecarts de conversion passif			
Total passif		315 151	384 501

Compte de résultat

En €		Exercice N	Exercice N-1
Chiffres d'affaires nets	Note 3	106 273	105 290
Autres produits	Note 4	35 168	37 274
Total des produits d'exploitation		141 442	142 564
Achats et variations de stocks			
Autres achats et charges externes	Note 4	155 041	191 255
Taxes	Note 4	-258	258
Charges de personnel			
Dotations aux amortissements et provisions	Note 7	12 304	8 078
Autres charges			0
Total des charges d'exploitation		167 087	199 591
RESULTAT D'EXPLOITATION		-25 645	-57 027
Opérations en commun			
RESULTAT FINANCIER	Note 5	32 683	9 844
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS		7 038	-47 182
RESULTAT EXCEPTIONNEL	Note 6	-153 590	697
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise			
Impôts sur les bénéfices	Note 8		
RESULTAT NET		-146 553	-46 485

NOTE 1. Informations générales et faits caractéristiques

1.1 Informations générales

La société constituée sous forme de SA est soumise à l'impôt sur les sociétés.

La société exerce une activité de location gérance du magasin situé à BOISSY SAINT LEGER sous l'enseigne LEADER PRICE.

Ces comptes sociaux ont été établis pour l'exercice de 12 mois clos au 31/12/2019.

1.2 Faits caractéristiques

Aucun événement significatif n'est à noter au regard de la structure financière, de l'activité, des restructurations, des mouvements d'actifs et de toute opération particulière.

NOTE 2. Règles et méthodes comptables

Les comptes annuels au 31/12/2019 sont établis suivant les prescriptions du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général modifié par ses règlements subséquents dont le règlement ANC 2018-01 du 20 avril 2018."

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité d'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

Malgré la situation nette négative, les comptes de l'exercice clos le 31/12/2019 ont été arrêtés en application du principe de continuité d'exploitation. Ce principe comptable a été retenu compte tenu du soutien financier de Casino, Guichard-Perrachon.

Les règles et méthodes comptables appliquées sont, dans leur ensemble, identiques à celles connues jusqu'alors et ne font pas obstacle à la comparaison d'un exercice sur l'autre.

La préparation des états financiers individuels requiert, de la part de la Direction, l'utilisation de jugements, d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'avoir une incidence sur les montants d'actifs, passifs, produits et charges figurant dans les comptes, ainsi que sur les informations données dans certaines notes de l'annexe. Les hypothèses ayant par nature un caractère incertain, les réalisations pourront s'écarter des estimations.

La société revoit régulièrement ses estimations et appréciations de manière à prendre en compte l'expérience passée et à intégrer les facteurs jugés pertinents au regard des conditions économiques.

Les principales rubriques des états financiers qui peuvent faire l'objet d'estimations sont :

- les hypothèses retenues dans l'évaluation des fonds de commerce et des titres,
- les hypothèses retenues dans l'estimation des dépréciations des créances clients,
- les provisions pour risques et charges en considération des éléments contractuels et juridiques,

NOTE 3. Chiffres d'affaires

Principes comptables

Le chiffre d'affaires correspond à des revenus de location-gérance de Leader Price BOISSY SAINT LEGER.

NOTE 4. Autres postes du résultat d'exploitation

4.1 Autres produits d'exploitation

Les autres produits d'exploitation sont principalement constitués de refacturation de charges locatives et de l'impôt foncier.

NOTE 5. Résultat financier

Les produits financiers nets et les charges financières nettes sont composés de :

En €	2019	2018
Produits des revenus de titres consolidés	35 085	11 839
Autres produits d'intérêts	264	103
Dotations financières aux amortissements et provisions	-610	
Autres charges d'intérêts	-2 056	-2 097
TOTAL	32 683	9 844

NOTE 6. Résultat exceptionnel

Principes comptables

Cette rubrique enregistre les effets de deux types d'éléments :

- les éléments qui par nature ne rentrent pas dans l'appréciation de la performance opérationnelle courante de la société tels que les cessions d'actifs non courants et les pertes de valeur d'actifs non courants ;
- les éléments majeurs intervenus pendant la période comptable qui sont de nature à fausser la lecture de la performance de l'activité récurrente de l'entreprise. Il s'agit de produits et charges en nombre limité, inhabituels, anormaux ou peu fréquents et de montants significatifs, comme par exemple les coûts de restructuration (y compris les coûts de réorganisation et de changement de concept) et les provisions et charges pour litiges et risques.

Les postes significatifs du résultat exceptionnel sont :

En €	2019	2018
Produits exceptionnels sur opération en capital	132 493	
Amortissements dérogatoires nets des reprises	711	1 058
Valeur Nette Comptable des titres cédés	-161 500	
Dotations provision pour risques divers	-125 284	
TOTAL	-153 580	1 058

Les produits exceptionnels sur opération en capital correspondent aux cessions des titres IGC pour 132 493€.

NOTE 7. Variation des provisions

En €	Montant en début d'exercice	Dotations			Apport	Reprises			Montant en fin d'exercice
		Exploitat.	Financier	Except.		Exploitat.	Financier	Except.	
Amortissements dérogatoires	1 788			11				711	1 087
Total provisions réglementées	1 788	0	0	11	0	0	0	711	1 087
Total provisions pour risques et charges (1)	1 782	1 531		125 284		1 782			126 815
Dépréciation immobilisations incorporelles									0
Dépréciation immobilisations corporelles									0
Dépréciation titres de participation			610						610
Dépréciation autres immobilisations financières									0
Total provisions dépréciation actif immobilisé	0	0	610	0	0	0	0	0	610
Dépréciation stocks									0
Dépréciation clients		4 477							4 477
Dépréciation autres postes de l'actif circulant									0
Total provisions dépréciation actif circulant	0	4 477	0	0	0	0	0	0	4 477
TOTAL GENERAL	3 570	6 008	610	125 295	0	1 782	0	711	132 989

(1) Cf. détail à la note 13

NOTE 8. Impôt sur les bénéfices

8.1 Répartition de l'impôt

La répartition de l'impôt suivant la nature des résultats est la suivante :

En €	Résultat d'exploitation	Résultat financier	Résultat exceptionnel	Participation	TOTAL
Montants avant impôts	-25 645	32 683	-153 590	0	-146 553
Charges d'impôts					0
Crédits d'impôts					0
Montant net	-25 645	32 683	-153 590	0	-146 553

La société BODIS fait partie du groupe d'intégration fiscale dont la société-mère est CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA.

L'économie d'impôt résultant de déficits transmis à CASINO, GUICHARD-PERRACHON SA ne donne pas lieu à restitution sous forme de reversement de trésorerie, d'inscription en compte courant ou d'abandon de créance.

Dans ces conditions, la société BODIS comptabilise, dans tous les cas de figure, l'impôt qui serait dû comme en l'absence d'intégration fiscale.

Le montant total du déficit fiscal reportable au 31/12/2019 est de 1 205 618€ intégralement constitué pendant la période d'intégration.

8.2 Fiscalité différée

L'allègement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à -278 601€.

L'accroissement de la dette future d'impôt provenant des décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable s'élève à 281€.

La fiscalité différée est calculée sur le taux d'IS en vigueur lorsque les décalages dans le temps se retourneront.

NOTE 9. Immobilisations incorporelles et corporelles

Principes comptables

***Coût d'entrée des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles figurent au bilan à leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Elles sont principalement composées de droit au bail.

Les fonds commerciaux ne sont pas amortis.

Les immobilisations corporelles figurent au bilan pour leur coût d'acquisition, de production ou d'apport. Les composants d'une immobilisation sont comptabilisés séparément lorsque leurs durées d'utilisation sont significativement différentes.

***Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les amortissements pour dépréciations des actifs corporels sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée d'utilisation estimée du bien.

Les durées d'amortissements retenues pour les principaux postes d'immobilisations corporelles sont les suivantes :

Nature des immobilisations	Durée
Matériels et outillages	5 à 15 ans
Agencements, aménagements, installations diverses (matériels)	10 à 20 ans

La différence entre l'amortissement linéaire et l'amortissement retenu fiscalement (mode dégressif ou durée fiscale moindre) est comptabilisée en provision pour amortissement dérogatoire.

***Dépréciation des immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations sont affectées à des groupes d'actifs.

Un groupe d'actif est le plus petit groupe identifiable d'actifs générant des flux de trésorerie largement indépendants de ceux générés par d'autres actifs.

Le groupe d'actif est le site lui-même.

Afin de refléter au mieux les synergies existantes au sein du réseau, le fonds commercial est testé au niveau de la société.

Les immobilisations incorporelles et corporelles font l'objet, à chaque clôture, d'une recherche systématique d'indices de pertes de valeur. Lorsqu'un indice de perte de valeur est identifié, une provision pour dépréciation est déterminée par comparaison entre la valeur recouvrable et la valeur nette comptable de l'actif ou groupe d'actifs. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la valeur de marché et la valeur d'utilité.

La valeur de marché d'un site est déterminée en retenant un pourcentage de chiffre d'affaires toutes taxes comprises apprécié en fonction de sa rentabilité.

9.1 Etat des valeurs brutes des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Fonds commerciaux					
Droits au bail	38 112				38 112
Autres immobilisations incorporelles					
Total immobilisations incorporelles	38 112	0	0	0	38 112
Terrains	0				0
Constructions	0				0
Autres immobilisations corporelles	402 221				402 221
Total immobilisations corporelles	402 221	0	0	0	402 221
TOTAL	440 333	0	0	0	440 333

9.2 Etat des amortissements des immobilisations incorporelles et corporelles

En €	Montant en début d'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Montant en fin d'exercice
Amortissements des immob. incorporelles	0				0
Amortissements des immob. corporelles	387 233	6 296			393 529
TOTAL	387 233	6 296	0	0	393 529

NOTE 10. Immobilisations financières**Principes comptables******Coût d'entrée des immobilisations financières***

Les titres de participation figurent au bilan à leur coût d'acquisition y compris les frais d'acquisition ou à leur valeur d'apport. Les frais d'acquisition font l'objet d'amortissements dérogatoires sur 5 ans.

En cas de cession partielle des titres immobilisés conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée de la fraction conservée est estimée en présumant généralement que les titres conservés sont les derniers entrés.

****Dépréciation des immobilisations financières***

Une dépréciation des titres de participations ramène les valeurs nettes à leurs valeurs actuelles si celles-ci leur sont inférieures.

La valeur actuelle est déterminée en fonction de plusieurs éléments d'appréciation, tels que l'actif net à la clôture de l'exercice des sociétés concernées, leur niveau de rentabilité, leurs perspectives d'avenir.

Etat des valeurs brutes des immobilisations financières

En €	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentation	Diminution	Autres (fusions, apports...)	Valeur brute en fin d'exercice
Participations et autres titres (1)	162 110		-161 500		610
Prêts et autres immobilisations financières	0				0
TOTAL	162 110	0	-161 500	0	610

(1) Pour plus de précisions, se reporter au tableau des filiales en fin d'annexe.

NOTE 10. Créances

Principes comptables

*** Créances**

Les créances sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Les créances sont éventuellement dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles sont susceptibles de donner lieu.

La provision est calculée selon une matrice utilisant des pourcentages de dépréciation de la créance en fonction de son retard de paiement.

La dépréciation est individualisée par client et le cas échéant ajustée en vue de tenir compte de certains facteurs prévisionnels portant notamment sur la situation du client, des garanties apportées ou de l'environnement économique.

*** Groupes et associés**

Les sociétés du groupe utilisent des comptes courants appelés comptes « sociétés apparentées », permettant d'enregistrer deux types de flux :

- des flux de financement entre CASINO FINANCE et les filiales,
- des flux de règlement de relations commerciales (marchandises, loyers...) entre les différentes sociétés du Groupe.

Afin d'éviter l'accroissement du solde de ces comptes, une opération de compensation, appelée « équilibrage », est effectuée périodiquement.

Décomposition et échéances des créances

En €	2019	2018
Clients (1)	76 813	88 000
Dépréciations	4 477	
VALEURS NETTES	72 336	88 000
Créances fiscales et sociales (1)	63 279	69 395
Dépréciations		
VALEURS NETTES	63 279	69 395
Groupes et associés (1)	132 732	57
Dépréciations		
VALEURS NETTES	132 732	57
Autres actifs circulants (1)		
Dépréciations		
VALEURS NETTES		
TOTAL	268 347	157 452

(1) La totalité des créances a une échéance inférieure à 1 an.

La dépréciation des créances est détaillée en note 7

Les produits à recevoir compris dans les créances sont composés des opérations ci-dessous :

- créances clients et comptes rattachés pour 50 016 €,
- autres créances pour 46 668 €.

NOTE 12. Capitaux propres

12.1 Variation des capitaux propres

En €	Ouverture	Variation	Affectation des résultats	Distribution de dividendes	Clôture
Capital	38 125				38 125
Primes	0				0
Ecart de réévaluation	0				0
Réserve légale	3 813				3 813
Autres réserves	385 606				385 606
Report à nouveau	-524 626		-46 485		-571 111
Résultat de l'exercice	-46 485	-146 553	46 485		-146 553
Provisions réglementées	1 788	-700			1 087
TOTAL	-141 780	-147 253	0	0	-289 033

12.2 Composition du capital social

Le capital social est composé de 2 500 actions au nominal de 15,25 €.

NOTE 13. Provisions pour risques et charges

Principes comptables

*** Autres provisions pour risques et charges**

Les autres provisions correspondent à des risques et charges identifiés de manière spécifique. D'une manière générale, chacun des litiges connus, dans lesquels la société est impliquée, a fait l'objet d'un examen à la date d'arrêté des comptes par la Direction, et après avis des conseils externes, les provisions, le cas échéant, jugées nécessaires ont été constituées pour couvrir les risques estimés.

13.1 Etat des provisions pour risques et charges

<i>En €</i>	Montant en début d'exercice	Dotation	Reprise (1)	Montant en fin d'exercice
Provisions pour litiges				
Provisions pour pensions				
Autres provisions pour risques et charges	1 782	126 815	1 782	126 815
TOTAL	1 782	126 815	1 782	126 815
<i>Dont d'exploitation</i>	<i>1 782</i>	<i>1 531</i>	<i>1 782</i>	<i>1 531</i>
<i>Dont financières</i>				
<i>Dont exceptionnelles</i>		125 284		126 284
(1) Dont reprise sans objet de 0€				

NOTE 14. Dettes

Principes comptables

Les dettes sont comptabilisées à leur valeur nominale.

Décomposition et échéances des dettes

En €	Montants bruts en fin de l'exercice	< 1 an	> 1 an < 5 ans	> 5 ans	Montants bruts en début d'exercice
Emprunts obligataires	0	0	0	0	
Emprunts et concours bancaires	0	0	0	0	
Dettes financières diverses	8 475	8 475	0	0	
	8 475	8 475	0	0	
Fournisseurs	69 126	69 126	0	0	
Dettes fiscales et sociales	8 336	8 336	0	0	
Dettes sur immobilisations	0	0	0	0	
Groupes et associés	338 513	338 513	0	0	
Autres dettes	52 918	52 918	0	0	
	468 894	468 894	0	0	
TOTAL	477 369	477 369	0	0	

Les charges à payer comprises dans les dettes sont composées des opérations ci-dessous:

- dettes fournisseurs et comptes rattachés pour 6 318 €,
- autres dettes pour 54 948 €.

NOTE 15. Opérations avec les parties liées

Conformément au PCG (art. 833-16), les informations sur les transactions conclues par la société avec les filiales qu'elle détient en totalité ou en quasi-totalité ou entre sociétés sœurs détenues en totalité ou en quasi-totalité par une même société-mère ne sont pas mentionnées.

Il n'existe aucune convention avec les parties liées au sens de l'article R. 123-198 du Code de commerce, d'un montant significatif et à des conditions qui ne sont pas des conditions normales de marché.

NOTE 16. Engagements hors bilan

Passif éventuel

Dans le cadre normal de ses activités, la société est exposée à des actions judiciaires ainsi qu'à des contrôles fiscaux, sociaux et administratifs.

Tout risque clairement identifié et estimé avec une probabilité sérieuse de réalisation a fait l'objet d'une provision. En dehors de ces risques provisionnés, il n'existe aucun fait exceptionnel ni affaire contentieuse connue à la clôture de l'exercice, susceptible d'affecter les résultats, le patrimoine ou l'activité de la société.

NOTE 17. Autres informations

17.1 Rémunération des organes de direction

Le PDG ne perçoit aucune rémunération directe de la société BOLIDIS.

17.2 Honoraires des commissaires aux comptes

Incluse dans un périmètre de consolidation, la société est dispensée de toute information sur les honoraires des commissaires aux comptes figurant au compte de résultat de l'exercice.

17.3 Informations sur le Groupe Consolidant

La tête de groupe est la société Casino, Guichard-Perrachon SA, société anonyme à conseil d'administration (n° SIRET 554 501 171 32465), dont l'adresse est la suivante :

1, cours Antoine Guichard
42 008 Saint-Etienne cedex 2

Une copie des comptes consolidés peut être obtenue à cette adresse.

NOTE 18. Evènements postérieurs à la clôture

Les états financiers de l'entité ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par le Covid-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact sur ses états financiers en 2020. Compte tenu des incertitudes générales sur les impacts économiques de la pandémie, il est toutefois prématuré de donner une estimation de l'impact financier pour la société. A la date d'arrêté des comptes par le Président des états financiers 2019 de l'entité, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remettent en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation.

NOTE 19. Liste des filiales et participations

En monnaie euro - 1ère partie du tableau - En €

Société	Siège social	SIREN	Capital	Réserves et report à nouveau avant affectation	Quote part du capital détenu en %	Valeur d'inventaire des titres détenus	
						Brute	Nette
RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL							

PARTICIPATIONS (de 10 % à 50% du capital détenu)

SCI SAMOTH	SAINT-ETIENNE	384740304	1 600		40		
------------	---------------	-----------	-------	--	----	--	--

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES TITRES

PARTICIPATIONS (de 10 % à 50% du capital détenu)

Au global des participations françaises						610	0
---	--	--	--	--	--	-----	---

En monnaie euro - suite et fin du tableau - En €

Société	Prêts et avances consentis par la société (1)	Montant des cautions et avals donnés par la société (2)	Chiffres d'affaires hors taxes du dernier exercice écoulé	Bénéfice net ou perte (-) exercice	Dividendes perçus par la société au cours du dernier exercice (3)	Observations (4)
RENSEIGNEMENTS DETAILLES POUR LES TITRES REPRESENTANT AU MOINS 1% DU CAPITAL						

PARTICIPATIONS (de 10 % à 50% du capital détenu)

SCI SAMOTH				-352 387	35 085	
------------	--	--	--	----------	--------	--

RENSEIGNEMENTS GLOBAUX CONCERNANT LES AUTRES TITRES

PARTICIPATIONS (de 10 % à 50% du capital détenu)

Au global des participations françaises					35 085	
---	--	--	--	--	--------	--

(1) En valeurs brutes sans tenir compte des dépréciations

Chez la société-mère, montants comptabilisés en immobilisations financières en tant que créances rattachées à des participations et montants comptabilisés en compte courant (451).

(2) Cette rubrique détaille les engagements donnés par la société-mère

(3) Il s'agit des dividendes comptabilisés au cours de l'exercice.

(4) Sont indiquées dans cette colonne les informations suivantes :

- les dates d'ouverture et de clôture des exercices si différentes de celles de la société-mère,
- les montants des dépréciations des prêts et avances consentis
- les écarts de réévaluation à la hausse de la situation nette comptable des filiales et participations
- les différents cours de change retenus pour les filiales et participations étrangères (pour les 2 premières colonnes de la 1ère partie du tableau)

BODIS

Société Anonyme au capital de 38 125 €
Siège Social : 1 Cours A. Guichard, 42 000 SAINT ETIENNE
969 200 039 RCS SAINT ETIENNE

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 28 JUILLET 2020

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter la perte de l'exercice clos le 31 décembre 2019, s'élevant à 146 552,57 € en totalité au compte « Report à nouveau », lequel sera ainsi porté à un solde débiteur de 717 663,31 €

L'Assemblée Générale Ordinaire prend acte qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des trois derniers exercices.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale Ordinaire donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes formalités de dépôt et de publicité.

Cette résolution, soumise au vote, est adoptée à l'unanimité.

Extrait certifié conforme

